



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°11
28 mars 2006

96 Conseil

97 Informations

- Rencontre avec le Bâtonnier p. 97
- Spécialisations et champs de compétence
- Organisation des services
- Cahiers sociaux
- Déontologie et responsabilité civile p. 98
- Commission restreinte de déontologie p. 102
- Formation universitaire à l'étranger et prêts bonifiés

99 Commissions ouvertes

100 Formation continue obligatoire

102 Agenda

- Règlement des conflits familiaux
- Conflits d'intérêts
- Initia droit
- Avocats sans Frontières

103 Vie du Palais

- Concours de la Conférence
- Le club du chocolat aux Palais

103 Carnet

- Dons à la bibliothèque
- Décès

104 Colloque

- Procédure pénale : dysfonctionnements et remèdes

Le Bulletin

Avocat en entreprise ?

Editorial



Dominique Mondoloni
Membre du Conseil
de l'Ordre

A l'occasion de l'Assemblée Générale de la Conférence des Bâtonniers, le garde des Sceaux, Ministre de la justice, a rendu public le rapport établi par un groupe de travail composé de magistrats de la Chancellerie et de personnalités représentatives des avocats et des juristes d'entreprise.

Ce rapport est disponible sur le site du Ministère de la justice www.justice.gouv.fr

Selon la formule du garde des Sceaux, il «est entre [nos] mains». Il s'agit «d'un point de départ d'un travail de pédagogie et de concertation».

L'approche retenue consiste à prévoir, non pas une fusion, mais l'élargissement des modes actuels d'exercice de la profession d'avocat pour y inclure, à l'avenir, l'exercice en entreprise. Un avocat pourrait ainsi choisir d'être salarié d'une entreprise tout en conservant son titre, son statut et sa déontologie.

Si l'on peut comprendre les raisons du rapprochement envisagé et si réforme il doit y avoir, celle-ci ne pourra voir le jour qu'avec l'adhésion de la majorité des avocats.

Avocat en entreprise ? C'est en l'état une question et c'est pour que chacun puisse y répondre que le Bâtonnier Yves Repiquet et le Conseil de l'Ordre ont décidé d'organiser la consultation la plus large en recueillant l'avis de tous ceux qui souhaitent s'exprimer.

Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre
du mardi 21 mars 2006

Loi de sauvegarde des entreprises

Mme Brigitte Longuet, MCO, a rappelé au conseil les diverses mesures qu'elle a proposées afin d'appliquer aux avocats la loi de sauvegarde des entreprises du 26 juillet 2005.

Le conseil a adopté la mise en place des mesures suivantes :

- une détection systématique des difficultés des avocats par le regroupement des logiciels,
- la convocation et le soutien des confrères par la commission sociale,
- la simplification des modalités de l'omission,
- la centralisation dans un nouveau service dénommé «service de l'arbitrage et de procédure collective»,
- la création d'un corps de contrôleurs,
- l'examen par un comité des sages de sanctions éventuelles.

Mme Brigitte Longuet a été chargée par le Conseil de mettre en place ce nouveau service.

Omissions

Est omis du Barreau de Paris :

M. Bernard Ebede Biloa

Il est rappelé que les omissions ne constituent pas des sanctions.



Débat public : Ensemble ... vers une meilleure justice

La journée du 22 mars 2006 a été marquée par diverses interventions du Bâtonnier et des membres de la Commission Pénale de l'Ordre suite à la publication des huit propositions du Barreau de Paris pour réformer la justice pénale et la formation des Juges, à savoir :

- la modification des règles et des conditions de la garde à vue,
- faire de la détention provisoire une véritable exception,
- la mise en place d'un juge de l'enquête et de l'instruction avec un parquet statutairement et matériellement séparé du siège,
- la création d'une véritable Cour d'appel de l'Instruction,
- l'instauration du contradictoire dans l'expertise pénale,
- des moyens accrus pour la justice,
- un exercice de la défense plus efficace,
- la création d'une grande école des métiers du droit.

Dans la matinée, le Bâtonnier a remis solennellement à M. Jean-Louis Debré, Président de l'Assemblée Nationale, un exemplaire de ces propositions répondant en cela à l'initiative de ce dernier qui a appelé à une large concertation sur cette question.



Nombre de journalistes étaient présents à cette occasion et Le Parisien s'est, le jour même, largement fait l'écho de cette initiative.

Dans la soirée, ces propositions ont été présentées à l'ensemble de nos confrères à l'auditorium de la maison du Barreau.

Rappelons qu'elles ont été mises en forme par la commission pénale de l'Ordre et qu'elles sont le fruit de l'audition de nombreux confrères pénalistes qui ont chacun apporté leur contribution.

Elles ont été approuvées par le Conseil de l'Ordre et ont reçu un accueil favorable parmi les confrères présents.

Elles marquent la volonté de notre barreau de prendre toute sa place dans l'élaboration des réformes qui s'imposent et de se faire entendre partout où cela sera nécessaire tant auprès de ses membres qu'au sommet de l'Etat.

Rencontre avec le Bâtonnier

Le Bâtonnier poursuit ses visites dans les arrondissements (cette semaine, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème}). Il était accompagné de Mme Marie-Chantal Cahen, MCO, membre référent ainsi que de MM. Cédric Fischer, MCO, secrétaire du Conseil, Philippe Lucet, AMCO, secrétaire général de l'Ordre et Gérard Nicolay, MCO, directeur de l'EFB.

Près de 100 confrères étaient présents ce qui confirme le succès de cette initiative et l'intérêt de chacun pour la vie de la profession.

Le Bâtonnier a tenu à rappeler le rôle des membres référents qui incarnent le rapprochement significatif de l'Ordre avec les avocats du Barreau de Paris.

Ont été abordés les sujets suivants :

- problèmes liés à e-greffe,
- taxe sur salaire,
- projet sur les retraites et régimes sociaux de la profession,
- tarification des honoraires minimum,
- campagne de publicité,
- honorariat et suivi des dossiers,
- biens professionnels et ISF,
- coût de la formation professionnelle.

Informations

Spécialisations et champs de compétence

Candidatures à l'examen de contrôle des connaissances

La session d'examen 2006 en vue de l'obtention d'un certificat de spécialisation (article 12-1 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée, articles 86 à 92-1 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 ; arrêté du 8 décembre 1993) ou d'un certificat de champ de compétence (décision du Conseil National des Barreaux du 7 septembre 2002) se déroulera à partir du **2 octobre 2006**.

La date limite d'expédition ou de remise des dossiers de candidature est fixée **au 18 avril 2006**.

Une note d'information sur les conditions d'obtention d'une mention de spécialisation ou d'un certificat de champ de compétence, les sujets d'examens de la session 2005 et les formalités à remplir pour déposer sa

candidature à l'examen de contrôle des connaissances sera adressée ou remise par l'EFB sur simple demande faite par un avocat appartenant à un barreau du ressort de la Cour d'appel de Paris (EFB - Service des Spécialisations 63, rue de Charenton - 75012 Paris). Cette note d'information fournit les précisions nécessaires sur les modifications apportées par le Conseil National des Barreaux aux modalités de l'examen.

Ces modifications, adoptées par le Conseil d'administration de l'EFB en sa séance du 28 avril 2003, permettent aux candidats d'opter :

- soit pour un examen en vue de la délivrance d'une ou plusieurs des quinze mentions de spécialisation fixées par l'arrêté du 8 juin 1993 ;
- soit, dans le cadre de quatorze de ces mentions de spécialisation, pour un examen en vue de la délivrance d'un ou plusieurs des soixante-trois «champs de compétence», fixés par le Conseil National des Barreaux.

La mention «droit de l'environnement» n'est, en l'état, pas concernée.

Organisation des services

TGI de Paris

Le tableau de roulement relatif à l'organisation des services pour la période du **samedi 8 avril au dimanche 23 avril inclus**, est disponible auprès des appariteurs de l'Ordre.

Renseignements :

Tél. : 01 44 32 47 22 / 23

Cahiers sociaux

Le n° 179 (avril 2006) des Cahiers sociaux du barreau de Paris vient de paraître. [Au sommaire](#) :

• 1 article de doctrine :

- «2004-2005 Deux années de jurisprudence en matière d'élections professionnelles».

• 6 articles de jurisprudence :

- «Indemnisation du licenciement - Entrée en vigueur de la réforme opérée par la loi de modernisation sociale» ;
- «Retenue sur salaire, contravention et sanction pécuniaire illicite» ;
- «Principe du contradictoire et expertise» ;
- «Notion d'UES et de groupe» ;
- «Irrecevabilité du pourvoi en matière électorale» ;
- «Point de départ de la protection du salarié demandeur d'une élection».

• **48 sommaires d'arrêts** rendus par la Cour de cassation, accompagnés chacun d'observations.

Abonnements : CSBP

Mme Florence Delauney, Service diffusion

Tél. : 01 44 32 01 60 - Fax : 01 44 32 01 61

E-mail : diffusion@gazette-du-palais.com

L'attention des confrères est attirée sur les élections au Conseil d'administration des caisses régionales du régime social des indépendants (RSI) qui se dérouleront le 3 avril 2006. Chaque avocat a dû recevoir le matériel électoral de vote par correspondance.

Renseignements :
inp-rsi@inp-rsi.org

Paris-Hanoi



A l'occasion du 13^{ème} Comité d'orientation de la maison vietnamo-française du droit, M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, a reçu une délégation conduite par le ministre de la justice du Vietnam, M. Chu Luu Uong.

Cette rencontre a permis de rappeler que cette Maison du droit, née en 1993 sous le Bâtonnat de M. Georges Flécheux et avec son soutien, est depuis devenue le principal axe de coopération juridique vietnamo-française.

Pendant de nombreuses années, ce sont jusqu'à 600 futurs avocats qui furent formés au sein de cette maison qui, outre la formation des professionnels du droit, aujourd'hui exclusivement continue s'agissant des avocats, fournit principalement des travaux d'expertise juridique dans le cadre des réformes législatives menées par le Vietnam et pour lesquels les avocats français bénéficient d'un savoir-faire reconnu.

Il est enfin important de saluer le travail des avocats des cabinets français installés à Hanoi, qui consacrent de leur énergie et de leur temps pour former leurs confrères vietnamiens notamment au droit du commerce international, mais également aux activités de conseil et de contentieux.

Déontologie et responsabilité civile

Aux termes de l'article 12-2 du règlement intérieur, l'avocat qui porte des enchères doit, sauf lorsqu'il s'agit d'une personne publique ou un organisme public, se faire remettre préalablement à la vente par chèque de banque ou caution bancaire une consignation tenant compte des frais préalables, des droits de mutation, des frais de publicité foncière et des émoluments.

Un créancier poursuivant avait fait grief à un avocat, dont le client adjudicataire n'avait pas respecté ses obligations, de n'avoir pas été muni au moment de porter les enchères de ce précieux viatique et également d'avoir porté des enchères en infraction à l'article 711 du Code de Procédure Civile pour une personne notoirement insolvable.

La 1^{re} Chambre 1^{re} section de la Cour d'appel de Paris, par un arrêt du 21 février 2006 confirmant un jugement de la 1^{re} Chambre du TGI de Paris, rappelle que seul le pouvoir législatif ou réglementaire peut décider de la nature des garanties dont l'enchérisseur doit justifier et que le règlement intérieur du Barreau, dont l'objet ne peut être de réglementer la procédure civile, ne peut créer une obligation civile à l'égard de l'avocat, seul l'article 711 du Code de Procédure Civile pouvant fonder la mise en cause de sa responsabilité professionnelle.

Subtil mais exact ; retenons que la violation des dispositions du règlement intérieur ne peut servir de fondement à une action en responsabilité civile professionnelle contre un avocat, mais seulement à des suites déontologiques.

Qu'en serait-il en cas de violation du décret du 12 juillet 2005 relatif aux règles de déontologie de la profession d'avocat ?

Il s'agit bien maintenant d'un texte réglementaire.

Bruno Richard - AMCO

Directeur du Bureau des Assurances

Tél. : 01 44 88 59 82- Fax : 01 44 88 59 98

E-mail : brichard@avocatparis.org

Formation universitaire à l'étranger et prêts bonifiés

Le service des Relations Européennes et Internationales (SREI) réunit, plusieurs fois par an, une Commission des Stages qui permet, après sélection, d'aider financièrement des candidats désireux de suivre une formation universitaire à l'étranger (type LLM).

Ces aides financières, dont les modalités ont été arrêtées par un protocole d'accord signé par le Barreau de Paris, le Crédit Lyonnais et AFI Avocat, prennent la forme de prêts à taux d'intérêts bonifiés, associés à une prise en charge partielle de ces intérêts par l'Ordre. Le montant maximum du prêt est à présent de 50 000 €.

Les avocats reçus par la Commission doivent fournir au préalable, et en quatre exemplaires, une lettre de motivation, deux CV (l'un en français, l'autre dans la langue du pays de destination), ainsi qu'un budget prévisionnel des dépenses pour la durée du stage et une photo.

Il est impératif que tous les candidats qui souhaitent bénéficier de ce type de financement aient prêté serment avant leur départ.

Dépôt des dossiers **avant le 12 mai**.

Renseignements :
Mme Nathalie Novice, SREI
Tél. : 01 44 32 47 77 - Fax : 01 44 32 49 36
E-mail : nnovice@avocatparis.org

Commissions Ouvertes

Pour la validation au titre de la formation continue,
il convient désormais de s'inscrire par mail : commissions.ouvertes@avocatparis.org
Les réunions des Commissions Ouvertes sont accessibles à tous les avocats.

**Chacune vaut équivalence de 2 heures
au titre de la formation continue obligatoire des avocats.**

Commission de Droit International

Responsable : M. Louis-Bernard Buchman.
Lundi 3 avril à 9h30, Salle du Barreau.

Commission de Droit Immobilier

Responsable : M. Jean-François Pericaud
Réunion commune des sous-commissions

Copropriété/Baux Commerciaux

Responsables :

Mme Dolly Assouline-Eisenbaum et M. Jehan-Denis Barbier
Lundi 3 avril à 18h, Bibliothèque de l'Ordre.

Thème : « L'exploitation d'une activité commerciale dans un immeuble en copropriété ».

Intervenants : M. Jehan Denis Barbier, Mme Dominique Cohen Trumer, Dolly Assouline Eisenbaum, Mme Joëlle Barnier Sztabovicz, Avocats à la Cour.

Sous-commission Responsabilité assurance construction

Responsable : M. Michel Vauthier.

Lundi 3 avril à 18h, salle du Barreau.

Thème : « Les Garanties de responsabilité en cas de succession d'assureurs ».

Intervenant : M. Marcel Alalof, Avocat à la Cour

Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclerc

Jeudi 6 avril à 18h30, Salle du Barreau

Thème : « La réglementation Européenne – Bruxelles II bis et le divorce » par Alexandre Boiché.

Commission Droit de l'Environnement

Responsable : M. Jean-Nicolas Clément

Réunion Commune avec la Commission des Procédures Collectives.

Responsable : M. Georges Teboul

Jeudi 6 avril à 18h, Auditorium de la Maison du Barreau

Thème : « L'environnement dans les procédures collectives ».

Commission de droit international

Responsable : Louis-Bernard Buchman

en partenariat avec la commission de Droit Public :

Responsable : Jean-Jacques Israël

Groupe de Travail PPP

Responsable : M. Marc Frilet

Jeudi 6 avril à 18h, salle du Pont au Change

Thème : « Mise en oeuvre du programme d'action commun avec l'IBA et compte rendu de l'action de l'IBA. »

Commission de Droit social

Responsables : Mmes Franceline Lepany, Véronique Tuffal Nerson et M. Paul Bouaziz

Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>

Jeudi 13 avril à 18h, Auditorium de la Maison du Barreau

Commission Générale de droit commercial et économique

Responsable : M. Bernard Feugère

Sous-Commission de Droit Comptable

Responsable : M. Jacques Mondino

Jeudi 13 avril à 18h, salle du Barreau

Thème : Le règlement « Passif » apporte-t-il des changements notables ?

Commission de Droit Commercial et Economique – Procédures Collectives

Responsable : M. Georges Teboul

Mardi 18 avril à 18h, salle du Barreau.

Renseignements et inscriptions :

Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant

Fax : 01 44 32 49 93

E-mail : commissions.ouvertes@avocatparis.org

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : www.avocatparis.org

L'affluence croissante, et parfois inattendue, aux réunions des commissions ouvertes peut amener à des changements de salles ou d'horaire : soyez compréhensifs !



Formation Continue Obligatoire



Direction de la
formation continue

Depuis le 1^{er} janvier 2005, chaque avocat inscrit a une obligation de formation continue de 20 heures par an.
Pour en savoir plus, vous pouvez retrouver le texte de la décision à caractère normatif du CNB
sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr (rubrique formation puis formation des avocats inscrits)

Thème . Niveau	Date . Lieu . Tarif	Spécialité . Coordinateur
Techniques de la plaidoirie, de la rhétorique et de la négociation	<u>Attention tous les séminaires sont complets pour l'année 2006</u> COMPLET	Pratique professionnelle S. Bensimon
Assemblées Générales et conseils d'adminis- tration des sociétés non cotées Niveau 2	Mercredi 29 mars de 9h à 13h Maison du Barreau Tarif : 80 €	Droit économique B. Feugère G. Cazelles P. Le Cannu
Divorce, Sucessions et prestations sociales Niveau 2	Judi 30 mars de 14h à 18h Bibliothèque Tarif : 80€	Droit de la famille Droit des prestations sociales H.Poivey-Leclercq
Régime Comptable et Fiscal des fusions Niveau 2	Mardi 4 avril 9h30 à 12h30 Maison du Barreau Tarif : 80€	Fiscalité -droit des Sociétés D.Villemot
La médiation en droit des affaires Niveau 2	Judi 6 avril de 14h à 18h Bibliothèque de l'Ordre ODA Tarif : 80€	Droit des affaires en partenariat avec CMAP/AME S. Cohen-Lang
Baux commerciaux «Refus de renouvelle- ment cession anticipée et modifications des relations contractuelles» Niveau 2	Mardi 21 avril de 9h à 13h Maison du Barreau Tarif : 80€	Droit immobilier M-L Sainturat
Droit de l'environnement : les règles spécifiques Niveau 2	Mercredi 26 avril de 9h à 18h à l'EFB Tarif : 150€	Droit de l'environnement P. Savin
Les pièges de la procédure prud'homale Niveau 2	Judi 27 avril de 9h à 17h Maison du Barreau Tarif : 80€	Droit social P. Bouaziz

... suite

FORMATIONS ANNEE 2006

Thème • Niveau	Date • Lieu • Tarif	Spécialité • Coordinateur
L'urgence dans les procédures administratives contentieuses Niveau 2	Jeudi 27 avril de 14h à 18h Bibliothèque de l'Ordre de Paris Tarif : 80€	Droit Public J-J Israël
La Technologie et le droit Niveau 2	10-11-12 mai de 9h à 17h à l'EFB Tarif : Gratuit Inscription indispensable E-mail : m.bourmaud@efb-paris.avocat.fr	Droit de la Technologie A. Bensoussan
La réforme du code de procédure civile	Prochainement Maison du Barreau Tarif : Gratuit	Procédure Civile A.Genty

LA MEDIATION EN DROIT DES AFFAIRES

Jeudi 6 avril 2006 de 14h à 18h
à la Bibliothèque de l'Ordre

Avec la participation de :

Sophie Henry, Secrétaire Générale du CMAP
Jacques d'Arjuzon, Président de Chambre au Tribunal de Commerce de Paris
Sonia Cohen-Lang, Avocat à la cour,
Déléguée du Bâtonnier à la Médiation
Sylvie Adjies, Avocat à la cour de Paris
Marion Barbier, Avocat à la cour de Paris
Jacques Zeller, Président de l'Association pour la Médiation

Renseignements et Inscriptions :

Direction de la Formation Continue - 01 43 43 78 37/38
Inscription préalable indispensable : www.efb-paris.avocat.fr
(rubrique formation continue puis programmes détaillés)

DIVORCE SUCCESSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Jeudi 30 mars de 14h à 18h
à la Bibliothèque de l'Ordre

avec les interventions de :

Hélène Poivey-Leclercq, Avocat à la cour de Paris,
Micheline Rangonio, CPAM 93
Mireille Delacherie, Audencier à la CNAV
Laurence Lautrette, Avocat à la cour de Paris
Martine Dumez, CAF 75
Axel Depondt, Notaire à Paris
Joël Rabier, ancien Bâtonnier du Barreau de Meaux

Inscriptions sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr
(rubrique formation continue puis programmes détaillés)

Comment vous inscrire ? :

Désormais nous disposons d'un site internet : www.efb-paris.avocat.fr
(rubrique formation puis programmes détaillés),
pour les inscriptions payantes : connectez vous sur le site de l'EFB :
www.efb-paris.avocat.fr, imprimer le formulaire d'inscription à nous
retourner accompagné du règlement.
Pour les formations en cabinet vous avez la possibilité de vous inscrire
par mail : ifc-cab@efb-paris.avocat.fr

Le programme vous est présenté par matière et par niveau répondant
ainsi aux besoins de tous :

Niveau 1: initiation ou acquisition de connaissances
Niveau 2: approfondissement des connaissances
Niveau 3 : spécialisation

Confirmation des formations ?

Vous recevrez une confirmation
d'inscription par mail,
alors pensez à noter votre
mail sur le bulletin d'inscription,
l'équipe de la formation
continue vous souhaite une
bonne formation !

Agenda

Règlement des conflits familiaux

L'institut du droit de la famille et du patrimoine, avec la participation de MM. Guy Canivet, Premier Président de la Cour de cassation, et M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, organise un colloque le **lundi 27 mars de 8h30 à 17h** à l'auditorium de la Maison du Barreau, sur le thème «Nouveaux regards sur les modes alternatifs de règlement des conflits familiaux».


Sujets abordés :

- «Restaurer la conciliation» ;
- «Réformer la médiation» ;
- «Développer l'arbitrage» ;
- «Favoriser un autre droit pénal familial»
- «La collaborative Law : l'exemple outre-Atlantique».

Entrée gratuite.

Renseignements et inscriptions :
Mme Marie-Christine Midavaine
Tél. : 01 44 70 73 73 - Fax : 01 44 70 73 74
E-mail : midavaine@pechenard.com

Conflits d'intérêts

 Le 30^{ème} colloque de Droit et Démocratie se tiendra à Deauville **les samedi 1^{er} et dimanche 2 avril de 9h à 17h30** sur le thème «Les conflits d'intérêts - Une question majeure pour le droit des affaires du XXI^{ème} siècle», sous la direction scientifique de M. Alain Couret, avocat à la Cour, Professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne).

Renseignements et inscriptions :
Mme Isabelle Aubard, Secrétaire Général
74, avenue du Docteur Arnold Netter - 75012 Paris
Tél. - Fax : 01 46 28 38 37
E-mail : isabelle.aubard@droit-et-commerce.org

Commission Restreinte de Déontologie

La Commission Restreinte de Déontologie connaît des urgences ou des dossiers qui n'ont pas fait l'objet d'une orientation vers une commission spécialisée et qui imposent que les avocats soient entendus.

Elle est présidée par un ancien Bâtonnier, assisté de deux membres du Conseil de l'Ordre et se réunit tous les jeudis matins.

La saisine de cette Commission peut être effectuée :

- par lettre simple adressée directement à l'Ordre des avocats au directeur de la Déontologie, Mme Catherine de Combret-Thibierge, qui vérifie s'il y a lieu à référé et qui oriente la demande devant l'instance ordinaire ad hoc,
- par télécopie au 01 46 34 77 65.

Les parties sont convoquées à bref délai, la présence des avocats est indispensable et l'assistance d'un confrère n'est pas obligatoire.

Il est demandé de joindre les pièces sur lesquelles la demande est fondée et, impérativement, d'en adresser une copie au contradictoire.

La Commission Restreinte de Déontologie peut :


- constater un accord,
- donner un avis ou une injonction,
- faire un rapport au Bâtonnier ou à l'Autorité de Poursuite.

Il est rappelé que le non respect d'un avis ou d'une injonction peut entraîner l'ouverture d'une information disciplinaire.

Tous ces renseignements figurent sur la base de données déontologique.

Dominique Piwnica, MCO
Secrétaire de la Commission de Déontologie

Initiadrroit

 La dernière réunion d'information aura lieu le **mercredi 29 mars à 17h30**, à la Maison du Barreau (salle du Barreau). L'entrée est libre.

Renseignements :
Mme Lucile Rambert
Tél. : 01 44 32 48 44
E-mail : lrambert@avocatparis.org

Avocats sans Frontières

 L'association Avocats sans Frontières France organise une session de formation les **vendredi 7 et samedi 8 avril** à Toulouse sur le thème « Instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme ».

Au programme :

- « Identification, définition et recherche des instruments juridiques internationaux » ;
- « Les différents instruments juridiques internationaux : fréquence, intérêt et modalités d'utilisation » ;
- « Leur applicabilité en droit interne » ;
- « Leur applicabilité en droit externe : Tribunal Pénal International, Cour Pénale Internationale, institutions régionales et système ONUien ».

Renseignements : ASF France Formation
Mme Sophie Colombies, coordinatrice
Tél. : 05 34 31 17 83
Fax : 05 34 31 17 84
E-mail : scolombies@asf-france.org
E-mail : info@asf-france.org

Vie du Palais

Concours de la Conférence

Les séances du concours de la Conférence, présidées par le Bâtonnier, ont lieu à la bibliothèque de l'Ordre, à **19h30, chaque mardi**.

● **mardi 28 mars**, 11^{ème} séance

L'invité sera M. Jean-Louis Pelletier, avocat à la Cour.

Sujets :

«Le silence est-il éloquent ?»

«L'abolition a-t-elle tué le métier ?»

Rapporteur : M. Alexandre M. Braun, 10^{ème} secrétaire

● **mardi 4 avril**, 12^{ème} séance

L'invitée sera Mme Gisèle Halimi, avocat à la Cour.

Sujets :

- «Faut-il rester fidèle à ses 20 ans ?»

- «Est-ce toujours la cause des femmes ?»

Rapporteur : Melle Emmanuelle Ronna, 9^{ème} secrétaire.

● **mardi 11 avril**, 13^{ème} séance.

L'invitée sera Mme Françoise Cotta, avocat et Présidente du JAL

Sujets :

- «La plaidoirie est-elle le cri de l'espoir ?»

- «Satan a-t-il eu une enfance heureuse ?»

Rapporteur : Mme Laure Heinich-Luijter, 1^{er} secrétaire

Renseignements :

M. Benoit Deniau, 11^{ème} secrétaire

Tél. : 01 53 70 10 40 - Fax : 01 53 70 10 41

E-mail : benoit.deniau@bdf.net

Le club du chocolat aux Palais

Sous le haut patronage de M. Christian Poncelet, Président du Sénat, et le parrainage de M. Renaud Dutreil, Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, Mme Danielle Monteaux, Présidente du Club du Chocolat aux Palais, a le plaisir de



Un document peu banal vient de rejoindre les collections de l'Ordre : il s'agit d'un manuscrit de quatre pages dans lequel Chauveau-Lagarde, défenseur de Marie-Antoinette et de Charlotte Corday devant le Tribunal révolutionnaire, plaide sa propre cause pour être nommé conseiller à la Cour de cassation.

Il retrace sa longue carrière depuis ses débuts au barreau en 1783 jusqu'à sa présidence de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation (1823-1826).

Les assurances les plus formelles lui ont été données depuis l'avènement de Charles X qu'il serait nommé à la Cour de cassation. Mais le Premier Président de la Cour suprême, de Sèze, défenseur de Louis XVI en 1793, n'apprécie guère son ancien confrère qu'il juge un peu trop républicain... «huit nominations ont eu lieu et rien pour moi !!!» constate Chauveau avec amertume.

Le 2 mai 1828, le Premier Président de Sèze meurt en fonctions. Deux semaines plus tard, Chauveau entre enfin à la Cour de cassation. Il y restera jusqu'à son décès en 1841.

vous convier à une soirée de dégustation sur le thème «A la rencontre des plus grands chocolatiers» le **mercredi 5 avril à 19h** dans les salons de Boffrand de la Présidence du Sénat.

Renseignements et inscriptions :
Club du Chocolat aux Palais
Mme Danielle Monteaux
62 rue de Rennes – 75006 Paris
Tél. : 06 07 50 27 85
Fax : 01 45 44 29 38

Carnet

Dons à la bibliothèque

A fait don de son ouvrage à la bibliothèque de l'Ordre :

Mme Marie-Anne Frison-Roche, Professeur des Universités à Sciences Po, «Mesurer l'efficacité économique du droit».

*Le Bâtonnier et le Conseil
l'en remercient.*

Décès

Le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont la tristesse de faire part du décès de :

Mme Michèle Voisset, avocat à la Cour, survenu le 26 juin 2005 à l'âge de 66 ans ;

Mme Joëlle J. Thiebaut, avocat à la Cour, survenu le 11 mars à l'âge de 52 ans ;

M. Jean-Claude Artçanuthurry, avocat honoraire, survenu le 12 mars à l'âge de 70 ans.

*Le Bâtonnier et le Conseil
adressent à leur famille
leurs sincères condoléances.*

Rédacteur en chef
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour
Rédactrice
Stéphanie Le Traou
Maquette
Lara Bajjak

Les états généraux de la justice pénale
**«Procédure pénale :
dysfonctionnements et remèdes»**

Judi 6 avril 2006

Immeuble Jacques Chaban-Delmas - Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université - 75007 Paris

9h00 • Ouverture

M. Pascal Clément, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*

Introduction

M. Paul-Albert Iweins, Président du Conseil National des Barreaux

9h30 • Première table ronde : la garde à vue et l'enquête

Animateur : M. Paul-Albert Iweins, Président du Conseil National des Barreaux

Intervenants :

M. Philippe Houillon, Député, Président de la Commission des Lois,

Rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire

M. Yves Bot, Procureur général de Paris

M. Roser Rafols, Abogado (Barreau de Barcelone)

Andrew West, Solicitor, Membre de la Law Society of England and Wales

M. Bernard Bouloc, Professeur de droit, Université Paris I

11h00 • Deuxième table ronde : l'instruction

Animateur : M. Yves Repiquet, Bâtonnier du Barreau de Paris

Intervenants :

M. André Vallini, Député, Président de la Commission d'enquête parlementaire

M. Jean-Yves Monfort, Président du Tribunal de grande instance de Versailles

M. Eberhard Kempf, Rechtsanwalt (Barreau de Francfort),

co-Président du Barreau Pénal International

M. Bernard Bouloc, Professeur de droit, Université Paris I

14h30 • Troisième table ronde : la détention provisoire

Animateur : M. Frank Natali, Président de la Conférence des Bâtonniers

Intervenants :

M. Jean-Yves Le Bouillonnet, Député, Membre de la Commission d'enquête parlementaire

François Zocchetto, Sénateur, Vice-président de la Commission des lois

Laurent Davenas, Avocat général près la Cour de cassation

Pascal Vanderveeren, Avocat (Barreau de Bruxelles), ancien Bâtonnier

Bernard Bouloc, Professeur de droit, Université Paris I

16h00 • Quatrième table ronde : l'audience et le procès

Animateur : M. Didier Liger, Président de la Commission Libertés et

Droits de l'Homme du Conseil National des Barreaux

Intervenants :

M. Georges Fenech, Député du Rhône, Membre de la Commission d'enquête parlementaire

M. Jean-Michel Hayat, Président du Tribunal de grande instance de Nice

M. Eugenio Cricri, Avvocato (Barreau de Naples), Vice-président du Consiglio Nazionale Forense (Italie)

M. Bernard Bouloc, Professeur de droit, Université Paris I

17h30 • Synthèse et fin des travaux

M. Robert Badinter, Sénateur, ancien Président du Conseil constitutionnel



Renseignements et inscriptions :
CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
Service de la communication et des Relations avec la presse
22, rue de Londres - 75009 Paris
Tél. : 01 53 30 85 65 - Fax : 01 53 30 85 67
E-mail : pressecom@cnb.avocat.fr

